

**DÉLIBÉRATION N° 2023-005 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 10 janvier 2023 à 11h00

L'an deux mille vingt trois, le 10 janvier à 11H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

MME DURAND, MME SAULES-LE BARS, M. ARNAL, M. CALMELLY, M. GELY, M. NESPOULOUS, M. REGOURD, M. ASSIER.

Etaient excusés :

MME FRAYSSE, M. VIALA, M. CANITROT, M. LABORIE.

Secrétaire de séance : M. CALMELLY

OBJET : Rapport d'observations définitives CRC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières.

Vu le rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle effectué sur les comptes et la gestion de la société d'économie mixte locale « La cité des insectes », gestionnaire du site MICROPOLIS, mis à disposition des membres du comité syndical

Une synthèse est donnée des conclusions de la CRC, de ses observations et de ses recommandations.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical PREND ACTE :

- Des observations définitives de la CRC sur la gestion du centre MICROPOLIS.

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

<p><u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 8- Nombre de suffrages exprimés : 8 |
|---|